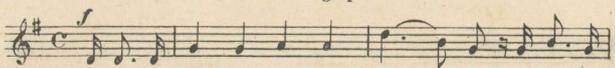


La Marseillaise

LA MARSEILLAISE 99

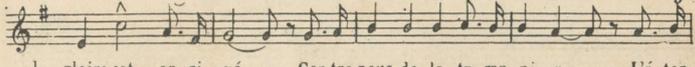
LA MARSEILLAISE
Paroles et musique de **ROUGET DE LISLE.**
CHANT NATIONAL

Mouvement modéré, mais énergique



1. Al-lons en-fants de la pa-tri-e, Le jour de
2. A-mour sa-cré de la pa-tri-e Con-duis, sou-
3. Nous en-tre-rons dans la car-riè-re Quand nos ai-

en aug-



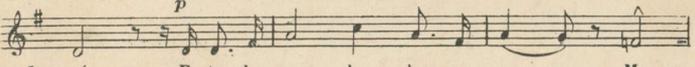
1. gloire est ar-ri-vé.— Contre nous, de la ty-ran-ni-e— L'é-ten-
2. tiens nos bras ven-geurs. Li-ber-té, li-ber-té ché-ri-e, Com-bats
3. nés n'y se-ront plus; Nous y trou-ve-rons leur pous-sière Et la

-mentant

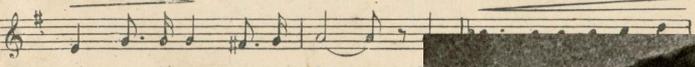


1. -dard san-glant est le vé.— L'é-ten-dard san-glant est le-
2. a - vec les dé-fen-seurs! Com-bats a - vec les dé-fen-
3. tra - ce de leurs ver-tus! Et la tra - ce de leurs ver-

p



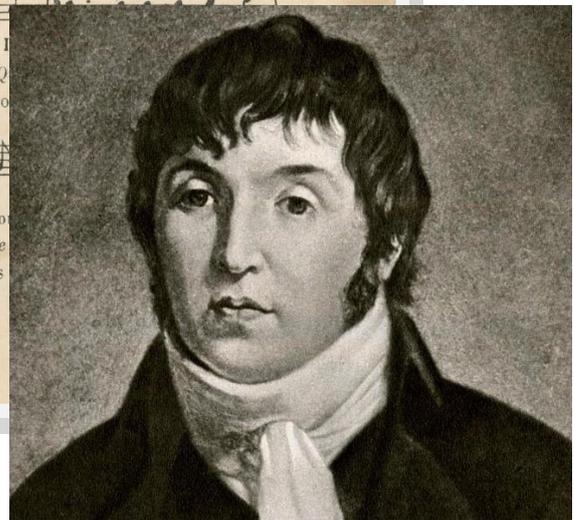
1. -vé. En-ten-dez-vous dans les cam-pa-gnes, Mu-
2. seurs! Sous nos dra-peaux, que la vic-toi-re Ac-
3. tus. Bien moins ja-loux de leur sur-vi-vre Que



1. -gir ces fé-ro-cés sol-dats?—
2. coure à les ma-les ac-cents: Q
3. de par-ta-ger leur cer-cueil, No



1. bras E-gor-ger vos fils, vos co
2. rants Voient ton tri-omphe et no-tre
3. gueil De les ven-ger ou de les



Aux origines de la Marseillaise

La Marseillaise est à l'origine un chant patriotique créé par Claude Joseph Rouget de Lisle en avril 1792. Créé à Strasbourg, ce chant est initialement celui de l'armée du Rhin¹. Il naît dans un contexte difficile, suite à la déclaration de guerre de la France à l'Autriche. C'est donc un chant guerrier qui vise à exalter l'élan patriotique (« *Aux armes citoyens* »), ce qui explique des paroles très dures, voire violentes (« *qu'un sang impur abreuve nos sillons* »).

À l'origine, ce chant ne porte pas le nom de *Marseillaise* mais celui de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, puis *Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin*. Le nom de *Marseillaise* arrive un peu plus tard lorsque le docteur Mireur, chargé d'organiser la marche conjointe des volontaires du Midi vers le nord de la France, chante une première fois les paroles de Rouget de Lisle devant le club des amis de la Constitution de Marseille. Le contexte patriotique qui règne alors dans la ville explique la réception très favorable de ce nouveau chant. Celui-ci est immédiatement publié par le *Journal des départements méridionaux* le 23 juin 1792, mais sous un nouveau titre : *Chant de guerre des armées aux frontières*. Popularisé dans le Sud du pays, le chant est repris par les volontaires marseillais lors de leur défilé à Paris le 30 juillet 1792 et c'est la foule parisienne qui, spontanément, le rebaptise *La Marseillaise*.

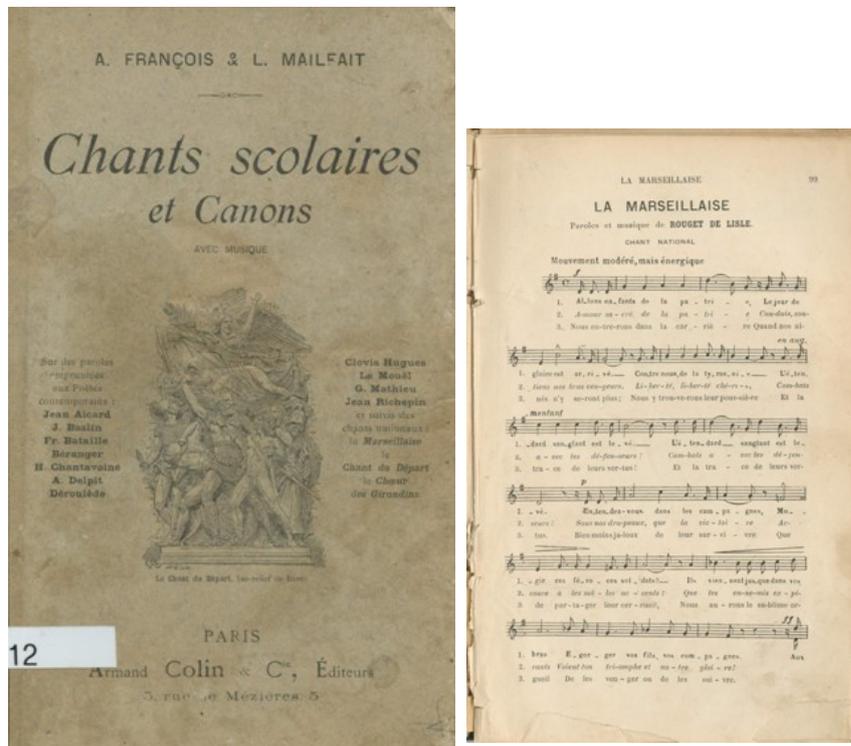


Statue de Claude Joseph Rouget de Lisle, place de la Chevalerie à Lons-le-Saulnier, sa ville natale. Conçue en 1882 par le sculpteur Bartholdi, à qui l'on doit également la statue de la Liberté devant le port de New-York, elle a été fondue par l'entreprise Thiébault-Frères.

Malgré la concurrence du *Réveil du peuple* (créé en 1795 en réaction à la Terreur), *La Marseillaise* devient une première fois chant national le 14 juillet 1795 par un décret de la Convention².

Interdite sous le Premier Empire puis sous la Restauration, elle est reprise après la révolution de 1830. Après la défaite de 1870, la Troisième République renonce à conserver *La Marseillaise* car elle est jugée trop subversive dans le contexte d'ordre moral³ qui sévit à l'époque. Il faut attendre la loi du 14 février 1879 pour que le chant de l'armée du Rhin devienne l'hymne national de la France.

Une version officielle est adoptée en 1887, et en 1911, le ministère de l'Instruction publique demande à ce que *La Marseillaise* soit apprise dans toutes les écoles. Avec la seconde guerre mondiale, l'Occupation et le régime de Vichy, *La Marseillaise* est à nouveau sur la sellette. L'hymne national est interdit en zone nord (occupée par les Allemands) et maintenue en zone sud, mais le texte est édulcoré. Seules les paroles qui sont conformes au programme du maréchal Pétain (travail, famille, patrie) sont maintenues « *Amour sacré de la patrie* », « *Allons enfants de la patrie* ». Après la Libération, *La Marseillaise* redevient hymne national et est inscrite comme tel dans les constitutions de 1946 et de 1958. Chantée par des générations d'élèves après-guerre ce n'est pourtant qu'en 2005 que la loi impose l'apprentissage de *La Marseillaise* dans toutes les écoles.



Archives de la Marne, Hbib 4596

² *La Marseillaise* s'impose comme un chant national avant le décret du 14 juillet 1795. Dès 1792 ce chant est intégré aux commémorations de la République, comme en atteste l'extrait du procès-verbal de la séance de la Convention du vendredi 28 septembre 1792 : « 1° On lit une lettre du ministre de la Guerre Servan qui propose de célébrer l'heureux événement qui affranchit la Savoie, en faisant chanter à jour fixe dans la place de la révolution l'Hymne des Marseillais. 2° Sur proposition d'un membre, qui convertit en motion la demande d'une fête par le ministre de la Guerre, la Convention nationale décrète que pour célébrer les succès qui ont suivi les armées françaises en Savoie, une fête sera célébrée dans toute la République et que l'Hymne des Marseillais sera solennellement chanté dans la place de la Révolution... ». Cité in L. Fiaux, *La Marseillaise, son histoire dans l'histoire des Français depuis 1792*, Paris, Eugène Fasquelle éditeur, 1918, p. 338.

³ L'ordre moral est une coalition des droites françaises qui se forme après la défaite de Napoléon III et l'échec de la Commune. C'est une politique cléricale et conservatrice mise en place par le duc de Broglie et le maréchal de Mac-Mahon à partir de 1873. Son objectif est de préparer la restauration monarchique ; restauration monarchique qui échouera devant l'entêtement du comte de Chambord pressenti alors comme futur monarque (cf. l'affaire du drapeau blanc et ses conséquences). Pour en savoir plus sur ce point se référer à : Daniel de Montplaisir, *Le Comte de Chambord, dernier roi de France*, Paris, Perrin, 2008, 735 p.

La Marseillaise

à travers le monde

La notoriété de *La Marseillaise* a très vite dépassé le cadre hexagonal. Chant révolutionnaire et symbole de la liberté, il a été repris et modifié à de nombreuses reprises¹.

En 1875 le poète russe Piotr Lavrovitch Lavrov² propose une nouvelle version du chant patriotique français. Il conserve la musique mais change les paroles afin de les rendre « plus socialistes ». Les paroles de Lavrov sont sans ambiguïté. Il dénonce clairement la société tsariste. L'empereur, coupable désigné, est comparé à un vampire qui affame son peuple. Cette *Marseillaise* est jouée lors de la révolution russe de 1905. En 1917, elle devient l'hymne (non officiel) du gouvernement provisoire de Kerenski³. Après la révolution d'octobre, les bolcheviks la conservent un temps aux côtés de *l'Internationale* comme chant de ralliement, mais elle finit par être supprimée en 1918.

Nous pourrions multiplier les exemples de reprise de *La Marseillaise* à l'étranger mais nous préférons livrer un tableau synthétique relevant les différents Etats ayant eu recours à l'hymne national de la France, souvent dans un contexte révolutionnaire.

L'importance de *La Marseillaise* dans l'imaginaire collectif est aujourd'hui encore attestée par les enchères qu'atteignent en salle des ventes les manuscrits signés par Rouget de Lisle. On se souvient qu'en décembre 1981 le chanteur Serge Gainsbourg acquit l'un de ses originaux pour le prix record, à l'époque, de 135 000 francs (soit environ 20 500 euros). Cet engouement ne se dément pas aujourd'hui puisqu'en novembre 2012, un document autographe comprenant le refrain et le premier couplet de *La Marseillaise*, signé par Rouget de Lisle, a été adjugé pour une somme de 192 000 euros (estimation initiale : 10 000 à 15 000 euros).

¹ Sur ce point se référer à Xavier Maugendre, *L'Europe des hymnes dans leur contexte historique et musical*, Liège, Mardaga, 1996, 456 pages. En particulier les pages 29 à 40 dans lesquelles l'auteur inventorie les différentes reprises de *La Marseillaise* par État.

² Fils d'un ancien officier devenu propriétaire terrien, Piotr Lavrovitch Lavrov est né en 1823 dans la région de Pskov (frontière lettone). Devenu officier, il exerce la charge de professeur de mathématiques à l'Académie militaire de Saint-Petersbourg. Sensibilisé aux idées socialistes, il est condamné à la déportation en 1866 pour ses écrits révolutionnaires. Il décide de fuir la Russie et s'exile en France en 1870. Il adhère à la première internationale puis participe à la Commune de Paris, dont il sera l'un des délégués à Bruxelles et à Londres. L'échec de la Commune l'oblige à se réfugier à Genève. Il rentre en France en 1877 et devient membre de la société anthropologique de Paris. En 1882 il est expulsé de France pour avoir créé une société de secours aux prisonniers politiques et aux déportés russes. Il décède en 1900.

³ À son arrivée en gare de Petrograd le 15 avril 1917, Lénine est salué par une *Marseillaise* à sa descente de train.

<p style="text-align: center;">Dénonçons l'ancien monde !</p> <p style="text-align: center;">Enlevons sa poussière de nos pieds !</p> <p style="text-align: center;">Nous n'avons pas besoin des idoles d'or,</p> <p style="text-align: center;">Nous détestons les palais du Tsar !</p> <p style="text-align: center;">Nous irons parmi les frères souffrants,</p> <p style="text-align: center;">Nous irons vers ceux qui ont faim ;</p> <p style="text-align: center;">Ensemble avec eux nous envoyons nos fléaux aux portes de l'enfer,</p> <p style="text-align: center;">Nous les appellerons à lutter avec nous :</p> <p style="text-align: center;"><i>Refrain</i></p> <p style="text-align: center;">Debout, debout, travailleurs !</p> <p style="text-align: center;">Debout contre les ennemis, frère affamé !</p> <p style="text-align: center;">En avant! En avant! Le peuple crie vengeance</p> <p style="text-align: center;">En avant, en avant, en avant, en avant, en avant !</p> <p style="text-align: center;">Le riche, l'exploitant, l'avare</p> <p style="text-align: center;">Te prive de ton travail si durement,</p> <p style="text-align: center;">Dans ta sueur l'avare,</p> <p style="text-align: center;">Déchire ta dernière miette de pain.</p> <p style="text-align: center;">La faim, pour qu'ils profitent</p> <p style="text-align: center;">La faim, pour qu'en jouant en Bourse</p> <p style="text-align: center;">Ils vendent conscience et honneur</p> <p style="text-align: center;">Et ainsi ils t'humilient.</p> <p style="text-align: center;"><i>Refrain</i></p>	<p>Pour toi le repos sera seulement dans la tombe.</p> <p style="text-align: center;">Toute sa vie, prêt à recouvrir les arriérés,</p> <p style="text-align: center;">le tsar-vampire te tire les boyaux</p> <p style="text-align: center;">Le tsar-vampire boit le sang du peuple.</p> <p style="text-align: center;">Il a besoin de soldats pour les régiments.</p> <p style="text-align: center;">Donnez-lui vos fils.</p> <p style="text-align: center;">Il a besoin de fêtes et de palais.</p> <p style="text-align: center;">Donnez-lui votre sang.</p> <p style="text-align: center;"><i>Refrain</i></p> <p>N'en est-il pas assez de la douleur incessante ?</p> <p style="text-align: center;">Levez-vous, frères, partout à la fois</p> <p style="text-align: center;">Du Dniepr à la mer Blanche,</p> <p style="text-align: center;">Et la région de la Volga, du Caucase et de l'Extrême</p> <p>Contre les voleurs, les chiens - contre les riches</p> <p style="text-align: center;">Et contre le maléfique tsar-vampire.</p> <p style="text-align: center;">Sus ! Qu'ils périssent, ces maudits scélérats.</p> <p style="text-align: center;">Que luise l'aube d'une vie meilleure.</p> <p style="text-align: center;"><i>Refrain</i></p> <p style="text-align: center;">Et monte vers une aube sanglante</p> <p style="text-align: center;">Le soleil de la vérité et de l'amour fraternel,</p> <p style="text-align: center;">Même si nous avons payé un prix terrible,</p> <p style="text-align: center;">Notre sang, pour le bonheur de la terre.</p> <p style="text-align: center;">Et viendra le temps de la liberté</p> <p style="text-align: center;">Le mensonge et le mal disparaîtront à jamais,</p> <p style="text-align: center;">Et tous les peuples se fondront en un seul</p> <p style="text-align: center;">Sous le règne guilleret du travail sacré.</p> <p style="text-align: center;"><i>Refrain</i></p>
---	--

La Marseillaise des travailleurs de Piotr Lavrovitch Lavrov (1^{er} juillet 1875)

Questionnaire

La Marseillaise des travailleurs

Niveaux : collège et lycée

<p>I) Cette <i>Marseillaise des travailleurs</i> est-elle destinée à la population française ? Sinon, à la population de quel pays est destinée cette <i>Marseillaise</i> ? Vous vous appuyerez sur des éléments tirés du texte pour justifier votre réponse.</p> <p>(Compétence « lire un document »).</p>	<p>III) Selon Piotr Lavrovitch Lavrov pourquoi faut-il se révolter contre le dirigeant du pays évoqué dans la <i>Marseillaise des travailleurs</i> ? Vous vous appuyerez sur des éléments tirés du texte pour justifier votre réponse.</p> <p>(Compétence « lire un document »).</p>
<p>II) Les paroles de la <i>Marseillaise des travailleurs</i> poussent-elles le peuple à se battre contre un ennemi étranger ? Sinon, contre qui poussent-elles à se révolter ? Vous vous appuyerez sur des éléments tirés du texte pour justifier votre réponse.</p> <p>(Compétence « lire un document »).</p>	<p>IV) En utilisant vos connaissances et certains mots utilisés dans la <i>Marseillaise des travailleurs</i>, vous expliquerez à quel courant politique créé au milieu du XIX^e siècle nous pouvons rattacher ce chant.</p> <p>(Compétence « analyser un document », c'est-à-dire s'appuyer sur des connaissances précises pour expliquer le texte).</p>

La Marseillaise : nouvelles paroles d'un auteur marnais

Ce titre peut surprendre et pourtant, les recherches effectuées au sein des fonds conservés aux Archives départementales de la Marne ont permis d'exhumer deux fascicules édités localement sur la question de *La Marseillaise*.

Le premier livret est un recueil de poésies intitulé *Guerre à la Prusse*. Écrit par J-L Gonzalle¹ et imprimé chez le libraire Matot-Braine de Reims, il comprend deux chants, dont l'un est intitulé *Le chant du peuple ou la Marseillaise de 1870*². Nous disposons d'une « nouvelle édition » sans pouvoir déterminer s'il s'agit d'une première ou d'une seconde réédition. Le fascicule est non daté mais son contenu semble indiquer que la première édition était contemporaine des événements relatés, soit la guerre franco-prussienne de 1870. J-L Gonzalle semble avoir été un auteur prolifique entre 1844 et 1872³. La bibliothèque des Archives départementales de la Marne compte 18 ouvrages écrits par cet auteur. Les thèmes sont assez éclectiques⁴. Il en ressort néanmoins que ce dernier devait être un partisan de Napoléon III, à qui il consacre quelques écrits dont l'un est intitulé « *ASM Napoléon III. La polonaise* ».

Le texte de J-L Gonzalle est intéressant non par la qualité de sa prose mais parce qu'il réalise une sorte de syncrétisme en associant des références pouvant sembler incompatibles. Cette *Marseillaise de 1870* est incontestablement une ode à l'Empire, voire même au bonapartisme, mais en même temps, elle intègre des notions républicaines. L'auteur évoque ainsi dans le quatrième couplet « *l'Aigle de Napoléon qui va nous conduire à la victoire* » ; aigle de Napoléon qu'il associe dans le même chant aux « *soldats et citoyens* », qui, eux, sont une référence républicaine⁵. Cette « alliance » de Napoléon et de la République n'est pas une première. Depuis la Monarchie de juillet, les images d'Épinal associent elles aussi ces deux éléments⁶, contribuant ainsi à la mise en place d'un mythe national que reprendront à leur compte les gouvernements de la Troisième République⁷.

¹ D'après l'introduction du recueil de poésies intitulé *Les coups de fouet et à bas les masques* publié par J-L Gonzalle sous le Second Empire, ce dernier serait un cordonnier et poète rémois primé par deux fois par l'Académie Impériale de Reims.

² Archives de la Marne, Hp 6381.

³ Ces deux dates correspondent aux publications (datées) la plus ancienne et la plus récente de J-L Gonzalle conservées aux Archives de la Marne.

⁴ L'auteur écrit des poèmes et des satires. Il publie également sur l'histoire de Reims, sur le vin de Champagne, sur l'état sanitaire des armées ou encore sur « le nombre trois ».

⁵ La notion de citoyen-soldat puise son origine dans la levée en masse proclamée par la Convention en février 1793. Il s'agissait de tirer au sort dans les départements français 300 000 hommes afin qu'ils intègrent les armées de la République et remplacent les morts des campagnes précédentes. Cette mesure exceptionnelle prend un cadre légal définitif avec la loi Jourdan-Delbrel de 1798 qui fixe le principe de la conscription. Sur cette base, la notion de citoyen devient donc indissociable de la notion de défenseur de la patrie, c'est-à-dire de soldat.

⁶ L'imagerie Pellerin nous offre ainsi une splendide gravure évoquant le passage du pont de Lodi, gravure dans laquelle ce n'est pas le général Bonaparte mais bien l'Empereur Napoléon I^{er} qui mène les troupes (posture équestre traditionnelle avec redingote et bicorne).

⁷ Sur ce point se référer à Suzanne Citron, *Le mythe national, l'histoire de France revisitée*, Ed. de l'atelier, Ed. Ouvrière, 2008 (réédition de l'ouvrage de 1987).

Le chant du peuple ou Marseillaise de 1870

<p>AIR DE la Marseillaise</p> <p>Du plomb, de la poudre, des armes, Et sonnons l'heure des combats. Debout Français... aux jours d'alarmes Soyons un peuple de soldats ! <i>(bis)</i> Vive ce jour des représailles, Jour de vengeance tant promis, Et qu'il soit pour nos ennemis Jour de sanglantes funérailles !</p> <p>Soldats et citoyens, armons nos bras vengeurs, Français, Français, <i>Vaincre ou mourir, c'est le cri de nos cœurs.</i></p> <p>En plats valets, en vils esclaves, On voudrait nous voir à genoux... Aux armes ! et peuple de braves Comme nos pères levons-nous. <i>(bis)</i> Nos vaillants cœurs sont pleins d'audace, Ennemi... quel que soit ton nom, Par la grande voix du canon On sait répondre à ta menace.</p>	<p>Soldats et citoyens, etc.</p> <p>Sonnez, clairons, et vous trompettes, Tambours... la charge, battez fort, Et que nos sabres baïonnettes Sèment l'épouvante et la mort. <i>(bis)</i> Dans un cœur sensible à l'outrage Que la pitié n'ait point d'écho : Rappelons-nous de Waterloo... Jour de vengeance et de carnage.</p> <p>Soldats et citoyens, etc.</p> <p>La guerre est un horrible crime Quand elle est faite pour des rois, Mais elle est sainte et légitime Quand un peuple défend ses droits. <i>(bis)</i> Avec la honte et l'infamie L'honneur ne peut point transiger. Aux armes ! car il faut venger Le vieil honneur de la patrie.</p> <p>Soldats et citoyens, etc.</p>	<p>Entendez-vous ? le canon gronde, Et notre France, avec fierté, Va rajeunir notre vieux monde Au cri sacré de Liberté. <i>(bis)</i> O Liberté... dieu de nos pères, Viens combattre avec tes enfants, Et sous nos drapeaux triomphants Fais éclore des jours prospères !</p> <p>Soldats et citoyens, etc.</p> <p>Aux armes... et sous la mitraille Bravons sans crainte le danger ; Courons à ce champ de bataille Où nous appelle l'étranger. <i>(bis)</i> Comme aux grands jours de notre histoire Sourions au bruit du canon, Car l'Aigle de Napoléon Va nous conduire à la victoire !</p> <p>Soldats et citoyens, armons nos bras vengeurs, Français, Français, <i>Vaincre ou mourir, c'est le cri de nos cœurs.</i></p>
--	--	--

Questionnaire

La Marseillaise de 1870

Niveaux : collège; lycée

<p>I) Relevez les mots et les expressions qui relèvent du champ lexical de la guerre dans cette version de <i>La Marseillaise</i>.</p> <p>(Compétence « lire un document »)</p>	<p>IV) Quel régime politique est défendu par <i>La Marseillaise</i> créée par Rouget de Lisle en 1792 ? Est-ce le même régime politique qui est défendu dans <i>La Marseillaise</i> créée par J-L Gonzalle en 1870 ? Si non, quel est le régime politique défendu par J-L Gonzalle (vous justifierez votre réponse à partir d'éléments tirés du texte de <i>La Marseillaise</i> de 1870)?</p> <p>(Compétence « analyser un document » c'est-à-dire s'appuyer sur des connaissances précises pour expliquer le texte)</p>
<p>II) D'après le vocabulaire relevé pensez-vous que <i>La Marseillaise de 1870</i> est moins belliqueuse que celle créée par Rouget de Lisle en 1792 ?</p> <p>(Compétence « lire un document » au sens de confronter deux documents)</p>	<p>V) Quelle défaite française antérieure à 1870 est évoquée dans le texte ? Qui a subi cette défaite et à quelle date ? Quel lien pouvez-vous faire entre cette défaite et le gouvernement de la France en 1870 ? (Compétence « analyser un document » c'est-à-dire s'appuyer sur des connaissances précises pour expliquer le texte).</p>
<p>III) En vous appuyant sur les contextes historiques de 1792 et 1870, vous expliquerez pourquoi les deux <i>Marseillaises</i> sont tout aussi « agressive et violente verbalement » l'une que l'autre.</p> <p>(Compétence « analyser un document » c'est-à-dire s'appuyer sur des connaissances précises pour expliquer le texte).</p>	<p>VI) Rédiger la première strophe et le refrain de votre <i>Marseillaise</i> en y intégrant les éléments qui caractérisent la France dans laquelle vous vivez.</p>

La Marseillaise :

des paroles très tôt controversées?

Les paroles de *La Marseillaise* ont, pour les six premiers couplets, été rédigées par Rouget de Lisle en avril 1792. Le couplet VII (ou couplet des enfants) a été lui rédigé en octobre 1792¹ par François-Joseph Gossec². Les paroles de *La Marseillaise* ont évolué avec le temps, parfois spontanément, parfois de façon plus élaborée. Il en est ainsi du « marchez, marchez » qui est devenu naturellement « marchons, marchons » dans la bouche des soldats de la Révolution qui entonnaient ce chant lors des longs trajets à pied qu'imposait la stratégie militaire.

L'année 2016, déclarée année de *La Marseillaise* par le Président de la République, a vu la publication en ligne de nombreux textes sur ce thème. Une étude en classe des paroles de *La Marseillaise* et du contexte de création de notre hymne national est donc facile³ (voir les paroles page suivante).

La Marseillaise est un chant de marche conçu en période de guerre. Ses paroles sont le reflet de la situation de 1792, lorsque la France républicaine, acculée et en péril, doit faire face aux monarchies et empires d'Europe qui craignent la contagion révolutionnaire. Très tôt donc, ces paroles violentes de Rouget de Lisle vont surprendre, voire choquer. Dans son ouvrage publié en 1918, Louis Fiaux rapporte sur ce point une anecdote très significative. Évoquant les pourparlers engagés en septembre 1792 en vue du retrait des armées prussiennes, il explique que le prince royal de Prusse aurait réclamé la musique et les paroles de cette *Marseillaise* qu'il entendait sans cesse jouer par les musiques des troupes françaises. Le lieutenant Coste, qui accompagnait les parlementaires, lui aurait alors remis *La Marseillaise* complète (paroles et musique). Le Prince lui aurait alors dit en riant : « *Vous auriez pu garder les paroles pour vous!* »⁴.

¹ Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836) est le fils d'un avocat jurassien. Il fait ses études à Lons-le-Saulnier avant de choisir la carrière des armes. Il intègre l'École royale du génie de Mézières, d'où il sort officier. Il sert dans plusieurs garnisons avant d'être affecté à Strasbourg en 1791. C'est alors un franc-maçon résolument révolutionnaire. Également poète, Rouget de Lisle compose plusieurs hymnes révolutionnaires dont *La Marseillaise*.

² François-Joseph Gossé dit Gossec. Né dans la province de Hainaut (Belgique actuelle) il fait ses études de musique à Anvers, Bruxelles puis Liège. Violoniste, il s'installe en 1751 à Paris. Il dirige, en tant que maître de musique, le théâtre du prince de Condé, avant de devenir sous-directeur de l'Opéra. En 1789 il s'engage dans la révolution et compose plusieurs hymnes. Se voulant créateur de la « musique démocratique » et de « l'art chorale populaire », il est considéré comme le musicien de la Révolution. Il ajoute un septième couplet à *La Marseillaise* lors de la représentation à l'Opéra de « l'Offrande de la liberté, scène religieuse sur la chanson des Marseillais ».

³ Dans le cadre d'une étude d'histoire de l'art, une grille de lecture synthétique de *La Marseillaise* est proposée sur le site https://www.ac-caen.fr/dsden50/.../grille_analyse_marseillaise.pdf. Parmi les nombreuses propositions publiées sur le site *eduscol*, on note un travail synthétique proposant une lecture de *La Marseillaise* en dix questions (référence : cache.media.eduscol.education.fr/.../Marseillaise/.../Reponses_aux_dix_questions_autour_de_la_Marseillaise_174892.pdf).

⁴ Louis Fiaux, *op. cit.* p. 339. L'auteur s'appuie sur un fascicule intitulé *Lettres autographes et documents historiques* (n°490, novembre 1817) dans lequel est transcrit un manuscrit de Jean-Baptiste Beaufort, adjudant-major dans l'armée de Dumouriez en septembre 1792.

<p style="text-align: center;">REFRAIN</p> <p>Aux armes, citoyens ! Formez vos bataillons ! Marchons, marchons ! Qu'un sang impur... Abreuve nos sillons !</p> <p style="text-align: center;">COUplet I</p> <p>Allons ! Enfants de la Patrie ! Le jour de gloire est arrivé ! Contre nous de la tyrannie, L'étendard sanglant est levé ! (Bis) Entendez-vous dans les campagnes Mugir ces féroces soldats ? Ils viennent jusque dans vos bras Égorger vos fils, vos compagnes</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p> <p style="text-align: center;">COUplet II</p> <p>Que veut cette horde d'esclaves, De traîtres, de rois conjurés ? Pour qui ces ignobles entraves, Ces fers dès longtemps préparés ? (Bis) Français ! Pour nous, ah ! Quel outrage ! Quels transports il doit exciter ; C'est nous qu'on ose méditer De rendre à l'antique esclavage !</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p>	<p style="text-align: center;">COUplet III</p> <p>Quoi ! Des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers ! Quoi ! Des phalanges mercenaires Terrasseraient nos fiers guerriers ! (Bis) Dieu ! Nos mains seraient enchaînées ! Nos fronts sous le joug se ploieraient ! De vils despotes deviendraient Les maîtres de nos destinées !</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p> <p style="text-align: center;">COUplet IV</p> <p>Tremblez, tyrans et vous, perfides, L'opprobre de tous les partis ! Tremblez ! Vos projets parricides Vont enfin recevoir leur prix. (Bis) Tout est soldat pour vous combattre. S'ils tombent, nos jeunes héros, La terre en produira de nouveaux Contre vous tout prêt à se battre.</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p> <p style="text-align: center;">COUplet V</p> <p>Français, en guerriers magnanimes Portons ou retenons nos coups ! Épargnons ces tristes victimes, A regret, s'armant contre nous ! (Bis) Mais ce despote sanguinaire ! Mais ces complices de Bouillé ! Tous ces tigres qui, sans pitié, Déchirent le sein de leur mère !</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p>	<p style="text-align: center;">COUplet VI</p> <p>Amour sacré de la Patrie Conduis, soutiens nos bras vengeurs ! Liberté ! Liberté chérie, Combats avec tes défenseurs ! (Bis) Sous nos drapeaux que la Victoire Accoure à tes mâles accents ! Que tes ennemis expirants Voient ton triomphe et notre gloire !</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p> <p style="text-align: center;">COUplet VII</p> <p style="text-align: center;">[couplet des enfants]</p> <p>Nous entrerons dans la carrière, Quand nos aînés n'y seront plus ; Nous y trouverons leur poussière Et la trace de leurs vertus. (Bis) Bien moins jaloux de leur survivre Que de partager leur cercueil Nous aurons le sublime orgueil De les venger ou de les suivre.</p> <p style="text-align: center;">[REFRAIN]</p>
--	---	---

Le caractère belliqueux des paroles de *La Marseillaise* est également évoqué indirectement par Alphonse de Lamartine en 1841. Dans un contexte de tensions internationales lié à la « question d'Orient »⁵, le poète français répond à son homologue allemand Nicolas Becker qui vient de publier un chant national belliqueux intitulé *Rheinlied* mais très vite surnommé *La Marseillaise allemande*⁶.

Il rédige un poème dans lequel il convie les gouvernements à pratiquer une entente militaire et économique en vue d'exploiter en commun l'Orient plutôt que de se déchirer et de prendre le risque d'un conflit. Lamartine intitule alors son texte *La Marseillaise de la paix*, ce qui semble sous-entendre que la Marseillaise originale est un chant par trop belliqueux⁷.

CHANT DE GUERRE
POUR L'ARMÉE DU RHIN,
DÉDIE
AU MARÉCHAL LUKNER.
A STRASBOURG,
De l'Imprimerie de FR. J. DANNEBACH, Imprimeur de la Municipalité.

Tout de marche cadencé

Allez, en face de la pa - tri - e! Le jour de gloire est ar - ri - vé. Con - tre
sous de la ty - ran - nie l'é - ten - dard sanglant est le - vé, l'é - ten - dard sanglant est le - vé. Entendez vous dans les cam -
pag - nes Mu - gis ses fi - res ses sol - dats? Ils vien - nent jus - que dans vos bras, é - gar - gés vos fils, vos compa - gnes!... Aux
ar - mes, Ci - toy - ens! fer - men vos ba - tils - lions! Mar - chez, mar - chez, qu'un sang im - pur a -
bleu - ve vos vil - lions.

<p>Que veut cette bande d'audaces, De traitres, de Huls enjolivés? Pour qui ses ignobles outres, Ces fans des longueurs préparés? Français! Pour nous, ah! quel outrage! Quelle indignité d'être esclaves! C'est nous qu'on nous fait esclaves! De rendre à l'autique esclavage! Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons! Marchez... qu'un sang impur abreuve nos sillons.</p>	<p>Quoi! des cohortes étrangères Feraient la loi dans nos foyers? Quoi! ces phalanges mercenaires Traqueraient nos bons guerriers? Grand Dieu!... Par des mains esclavées, Nos foyers sous le joug se plient! Ils vont de nos destins décider! Les maîtres de nos destinées! Aux armes, citoyens! Formez vos bataillons! Marchez... qu'un sang impur abreuve nos sillons.</p>
---	---

Archives de la Marne, LB 5580

⁵ Sur cette question précise se référer à Stéphanie Burgaud, *Question d'Orient ou équilibre mitteleuropéen : quel primat pour la politique extérieure russe (1856-1866)?, Relations internationales 2/2009 (n°138), p. 7-22*
URL : www.cairn.info/revue-relations-internationales-2009-2-page-7.htm.

⁶ Le texte intégral de *Rheinlied* est disponible sur le site www.encyclopedie.bsditions.fr.

⁷ Le texte de Lamartine n'est en aucun cas destiné à être chanté. Il ne vise pas à remplacer les paroles de *La Marseillaise*. Le poème intégral est publié dans le numéro de juin 1841 (première quinzaine) de la *Revue des deux mondes*. Il est disponible en ligne : <http://rddm.revuedesdeuxmondes.fr/archive/article.php?code=69599>.

Questionnaire

Les paroles de *La Marseillaise*

<p>I) Relevez dans les paroles de <i>La Marseillaise</i> dix éléments de vocabulaire (noms, adjectifs) qui relèvent du champ lexical de la guerre. (Compétence « Lire un document »).</p>	<p>IV) En vous appuyant sur la leçon (le contexte historique de <i>La Marseillaise</i>), expliquez pourquoi les paroles de ce chant sont si belliqueuses (compétence « Analyser un document »).</p>
<p>II) Relevez dans les paroles de <i>La Marseillaise</i> les éléments de vocabulaire qui caractérisent les citoyens français. Ces éléments de vocabulaire sont-ils valorisants pour le peuple français ? Donnez quelques exemples et montrez que ces derniers prouvent que la cause de la France est juste selon le texte de Rouget de Lisle.</p>	<p>V) Pensez-vous que si l'on devait réécrire <i>La Marseillaise</i> dans le contexte actuel les paroles seraient aussi violentes ? Justifiez votre réponse.</p>
<p>III) Relevez dans les paroles de <i>La Marseillaise</i> les éléments de vocabulaire qui caractérisent les ennemis de la France. Ces éléments de vocabulaire sont-ils valorisants pour le peuple français ? (Compétence « Lire un document »).</p> <p>Donnez quelques exemples et montrez que ces derniers prouvent que la cause de la France est juste selon le texte de Rouget de Lisle (compétence « Analyser un document »).</p>	<p>VI) Réécrivez, avec vos propres mots et en respectant le principe des rimes, le refrain de <i>La Marseillaise</i> afin qu'il vous corresponde.</p>

La Marseillaise après le 22 juin 1940

Au mois de septembre 1939, la France entre en guerre avec l'Allemagne nazie suite à l'invasion de la Pologne. L'offensive allemande du 10 mai 1940 surprend les armées françaises par sa rapidité (la *blitzkrieg*). L'exode des civils fuyant l'avancée allemande bloque les routes et rend définitivement impossible tout mouvement de troupes visant à rétablir la situation. Le maréchal Pétain, doté des pleins pouvoirs à compter du 10 juillet 1940, estime que la situation militaire ne permet plus d'envisager un renversement de situation. Le 22 juin 1940 il signe l'armistice avec l'Allemagne. Hitler décide alors de couper la France en deux. Il occupe le nord du territoire et laisse la zone sud du pays sous l'autorité du maréchal Pétain. Ce dernier met fin au régime de la Troisième République et instaure l'État français ou « régime de Vichy ». Le gouvernement de Vichy supprime la devise « liberté, égalité, fraternité », qui est remplacée par la formule « travail, famille, patrie » mais, par contre, il maintient *La Marseillaise* comme hymne national. En zone nord, sous occupation allemande, *La Marseillaise* est au contraire, et sans surprise, totalement interdite¹.

Si *la Marseillaise* n'est pas supprimée en zone sud, elle n'est pas, dans l'usage, le seul hymne national du régime de Vichy. Elle est associée dans les manifestations officielles, et à la radio, à la chanson *Maréchal, nous voilà !* Cette cohabitation surprenante a été étudiée par Nathalie Dompnier dans un article intitulé *Entre la Marseillaise et le Maréchal, nous voilà ! Quel hymne pour le régime de Vichy*². L'auteur s'interroge sur la viabilité de cette rencontre entre *la Marseillaise* et le *Maréchal, nous voilà !* Pour expliquer cette situation ambiguë, Nathalie Dompnier note tout d'abord que si *la Marseillaise* est toujours jouée à Vichy elle ne l'est plus entièrement. Un choix s'opère et certains couplets sont ignorés. De l'aveu même du maréchal Pétain, c'est le second couplet qui lui plaît le plus car il commence par « *Amour sacré de la patrie* »³. D'autres formules de Rouget de Lisle gardent une certaine légitimité à Vichy, comme « *Allons enfants de la patrie* » ou « *Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus* ». Il est très simple de comprendre le choix opéré. Les couplets de *La Marseillaise* qui sont gardés sont ceux compatibles avec la propagande de Vichy, et tout particulièrement avec la devise « travail, famille, patrie ».

¹ Il s'agit pour l'occupant tout-à-la-fois de supprimer un support de rébellion, même passive, et d'affirmer sa victoire militaire en éradiquant l'hymne des poilus triomphants de la Grande Guerre.

² Nathalie Dompnier, *Entre la Marseillaise et le Maréchal, nous voilà ! Quel hymne pour le régime de Vichy*, in Myriam Chimènes et Josette Alviset (sld), *La vie musicale sous Vichy*, Ed. Complexe, IHTP/CNRS, coll. « Histoire du temps présent », 2001, 420 pages.

³ Ce second couplet sera d'ailleurs renommé « couplet du Maréchal ».

La Marseillaise est donc, même écourtée, maintenue par le régime de Vichy. Pour autant, elle est désacralisée, ce qui choque certains militaires comme le général Huntziger. Dans une lettre adressée à l'amiral Darlan en mars 1941, il se plaint du manque de tenue des civils au passage des drapeaux et lors de l'exécution de l'hymne national. Il regrette tout autant le refus de donner suite de la part des autorités judiciaires⁴. L'amiral Darlan prendra la chose au sérieux puisqu'il déposera, en juin 1941, un projet de « loi relative aux marques extérieures de respect à rendre par la population civile au passage des emblèmes nationaux ainsi que lors de l'exécution de l'hymne national ou de la sonnerie aux morts ».

Tronquée et dévalorisée, *La Marseillaise* conserve malgré tout son statut d'hymne fédérateur, même durant les heures sombres du régime de Vichy. Sur les 59 cérémonies du régime de Vichy étudiées par Nathalie Dompnier on dénombre 73 *Marseillaises* jouées pour 15 *Maréchal, nous voilà*⁵ ! L'enjeu de ces exécutions (simplement musicales ou avec paroles) est alors clair : conserver *la Marseillaise* afin que la résistance française ne se l'approprie pas seule.

⁴ Nathalie Dompnier, *op. cit.* p. 77.

⁵ Nathalie Dompnier estime que ce chiffre doit certainement être revu à la hausse car les exécutions informelles du *Maréchal, nous voilà* ! sont rarement annoncées sur les programmes officiels.